

COMMUNE DE MALLELOY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MALLELOY s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie, sous la présidence de Jeannine DOUGOUD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Etaients présents : Mesdames CHONE M.F., CLAUDON F., DOUGOUD J., DROIT L., GRUNHERTZ V., MAURICE F., MULLER E., Messieurs FOLLEREAU V., GEORGES E., GRUNER P., HEILLIG D., TOURSCHER G., TREVIGLIO A.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
M. MALO F. procuration à Mme DOUGOUD J.  
M. DE POLI F. procuration à M. TOURSCHER G.

Secrétaire de séance : Mme MAURICE Fr.

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 11 avril 2014, et que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23 avril 2014.

.....

**ORDRE DU JOUR**

- Vote du budget primitif 2014 – budget général – budget eau potable – budget lotissement de garages
- Vote du taux des taxes
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Travaux rue de Custines
  - o Dissimulation des réseaux – convention avec Orange
  - o Emprunt pour travaux d'enfouissement des réseaux secs
- Adhésion à l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle et au CAUE
- Election des délégués dans les instances intercommunales
- Constitution des commissions municipales
- Election de la commission d'appel d'offres
- Constitution de la commission des impôts directs
- Questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 28 mars 2014.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 63 301.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 73 130.00 €

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET LOTISSEMENT DE GARAGES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 171.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : -

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 qui se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 552 191.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 445 464.00 €

## **FINANCEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une participation financière de 300 € du budget général au CCAS, qui ne bénéficie d'aucune ressource propre.

## **VOTE DU TAUX DES TAXES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des taxes pour 2014.

Ils restent ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 12.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.12 %

## **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des adjoints et l'invite à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24, Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Considérant que la Commune compte 933 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Article 1<sup>er</sup> : A compter du **1<sup>er</sup> avril 2014**, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 20 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015, soit **760.29 €** brut, le montant maximum étant de 1 178.46 €,
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> Adjointes : 5,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015, soit **209.08 €** brut, le montant maximum étant de 313.62 €.

Article 2 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées trimestriellement.

Article 4 : Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

### **TRAVAUX RUE DE CUSTINES – CONVENTION POUR DISSIMULATION DES RESEAUX ORANGE**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la Commune.

Cette convention est établie conformément à la convention cadre conclue entre le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle, l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle et l'Unité de Pilotage Réseau Nord Est de Orange.

Elle a pour but de cibler les travaux et définir la répartition de la propriété des ouvrages. Orange s'engage à participer au financement des prestations "fourniture de matériel de génie civil" pour un montant de 4 680 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes de cette convention
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

### **EMPRUNT POUR TRAVAUX RUE DE CUSTINES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un emprunt de 110 000 € est nécessaire pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux rue de Custines.

Les organismes bancaires seront consultés.

### **ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET AU CAUE**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle et au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'Environnement) pour la durée du mandat, et autorise Mme le Maire à régler chaque année la cotisation.

### **ELECTION DES DELEGUES DANS LES INSTANCES INTERCOMMUNALES**

#### Syndicat Intercommunal de l'Obrion-Moselle

Sont élus à l'unanimité :

- Alain TREVIGLIO (15 voix)
- Franck MALO (15 voix)

#### Syndicat Intercommunal d'assainissement du Val de Mauchère

Sont élus à l'unanimité :

- Jeannine DOUGOUD (15 voix)
- Alain TREVIGLIO (15 voix)
- Françoise MAURICE (15 voix)
- Vincent FOLLEREAU (15 voix)
- Marie-France CHONE (15 voix)

#### Mission locale du Bassin de Pompey

Sont désignés, à l'unanimité : Evelyne MULLER et Damien HEILLIG

#### CAUE :

Sont désignés, à l'unanimité :

Membre titulaire : Marie-France CHONE

Membre suppléant : Vincent FOLLEREAU

#### Conseil de développement du Pays du Val de Lorraine :

Sont désignés à l'unanimité

Membre titulaire : Evelyne MULLER

Membre suppléant : Damien HEILLIG

ADEVAL :

Sont désignés à l'unanimité :

Membre titulaire : Vincent FOLLEREAU

Membre suppléant : Marie-France CHONE

CNAS :

Sont désignés délégués élus, à l'unanimité :

Membre titulaire : Alain TREVIGLIO

Membre suppléant : Pascal GRUNER

Correspondant défense :

Est désigné à l'unanimité Alain TREVIGLIO

Association foncière de Faulx :

Est désigné à l'unanimité : Vincent FOLLEREAU

Théâtre Gérard Philipe à FROUARD :

Est désigné à l'unanimité : Linda DROIT

**CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

FINANCES : A. TREVIGLIO – P. GRUNER – F. CLAUDON – F. MAURICE

URBANISME : V. FOLLEREAU – M.F. CHONE – F. CLAUDON – E. GEORGES – P. GRUNER

GROS TRAVAUX – PATRIMOINE : A. TREVIGLIO – M.F. CHONE – E. GEORGES – G. TOURSCHER

FORET : V. FOLLEREAU – F. MALO – D. HEILLIG – F. MAURICE – E. GEORGES

COMMUNICATION : F. MAURICE – M.F. CLAUDON – F. DE POLI – G. TOURSCHER – E. MULLER

ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE : F. MAURICE – V. GRUNHERTZ – L. DROIT – D. HEILLIG

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT : E. MULLER – L. DROIT – V. GRUNHERTZ

SPORT ET CULTURE – VIE ASSOCIATIVE : F. DE POLI – D. HEILLIG

CCAS : E. MULLER – V. GRUNHERTZ – A. TREVIGLIO – F. MAURICE

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Sont élus, à l'unanimité,

Membres titulaires : A. TREVIGLIO – F. CLAUDON – F. MALO

Membres suppléants : P. GRUNER – F. MAURICE – D. HEILLIG

**COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Pour la constitution de la Commission Communale des Impôts, le Conseil Municipal doit désigner 24 candidats. Sont proposés :

12 titulaires : André GONESSE – Pierre MAURICE – André PIERNOT – Claude METTAVANT – Laurent CHONE – Alain TREVIGLIO – Jean-Marie GODEFROY – Emile VICQ – Etienne GEORGES – Patrick CLAUDEL – Christian CRONEL (Faulx) – Denis GODEFROY (Custines)

12 suppléants : Anne-Marie XARDEL – Marie-Paule VICQ – Gérard LALLEMENT – Michel THOMAS – Jean-Paul AUBRY – Roger GONESSE – Denis PIERNOT – François XARDEL – P. GRUNER – Jean-Paul GIROL - Georges GRIETTE (Faulx) – Daniel XARDEL (Custines).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal une convention de partenariat avec GRDF relative à un projet de compteurs gaz communicants.

Cette convention

- détermine les modalités et conditions d'hébergement des équipements techniques sur les sites retenus sur la commune.
- Définit les conditions d'installation et d'exploitation de ces équipements.

Le Conseil Municipal souhaite étudier cette convention dans le détail avant de s'engager.

Ce point sera délibéré à la prochaine réunion.

Les Conseillers Municipaux, après discussion, évoquent les projets suivants :

- Rendre carrossable le chemin au-dessus du lotissement du Grand Jardin
- Appropriier le transformateur électrique sur la Place du 11 septembre 1944
- Rendre accessible le chemin le long de l'ancienne ferme XARDEL rue de Nancy
- Etudier la possibilité d'installer une alarme à l'école